



Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : FRIEDEN
Prénom(s) : LUC
Fonction : Premier ministre

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2016-2023 : Président du Conseil d'administration de la Banque internationale à Luxembourg (BIL) SA Luxembourg
- 2016-2023 : Avocat à la Cour, cabinet d'avocats Elvinger Hoss, Luxembourg
- 2016-2023 : Membre du Conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg SA
- 2016-2019 : Président du Conseil d'administration de Saint-Paul Luxembourg SA
- 2014-2016 : Vice Chairman Deutsche Bank Group, London

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- Actions Deutsche Bank AG (reçues à titre de rémunération)

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Nature de l'activité : Head of Legal Affairs
- Dénomination de la fonction exercée : Head of Legal Affairs
- Nom de l'employeur (le cas échéant) : BNP Paribas Luxembourg

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 11 novembre 2023

S. LUC FRIEDEN

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.